

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-25-1264 du 27/06/2025

Délégation de signature du 27 juin 2025

DÉLÉGATION DE SIGNATURE - DIRECTION DES VÉRIFICATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES

Direction des vérifications nationales et internationales

RÉSUMÉ

Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal.

DOCUMENTS À ABROGER

Délégation de signature BOFIP-RHO-24-1736 du 07/11/2024

Le Directeur chargé de la Direction des vérifications nationales et internationales (DVNI),

Vu le Code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II, et les articles 212 à 217 de son annexe IV,

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L.247 et R* 247-4 et suivants,

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement,

Vu l'arrêté du 24 juillet 2000 modifié relatif à la direction des vérifications nationales et internationales,

Vu l'arrêté du 26 juin 2023 portant promotion et nomination d'administrateurs des Finances publiques, d'administrateurs de l'État et d'administrateurs généraux des Finances publiques,

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à M. Florent BOISSAY et M. Sébastien GEFFROY, administrateurs de l'État du 2^e grade, ainsi qu'à M^{me} Pauline JOLIVET, magistrate du 1^{er} grade, à l'effet de :

1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office ;

2° prendre en matière de gracieux fiscal les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 2

Délégation de signature est donnée à M^{me} Line CHALLAL, administratrice des Finances publiques adjointe, à l'effet de :

1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office ;

2° prendre en matière de gracieux fiscal les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 3

Délégation de signature est donnée à M. Nicolas CLÉMENT et M. Éric JOUVE, administrateurs des Finances publiques adjoints, à l'effet de :

1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office dans les limites fixées ;

2° prendre en matière de gracieux fiscal les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence.

Article 4

Délégation de signature est donnée à M. Alexandre BOTTIER, M. Thomas RUBINI et M^{me} Cécile PATIERNO, inspecteurs principaux des Finances publiques, à l'effet de :

1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office ;

2° prendre en matière de gracieux fiscal les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 5

Délégation de signature est donnée à M^{me} Laure DUMONT, inspectrice divisionnaire hors classe des Finances publiques, M. Jean-Philippe SCHUCK, M^{me} Sabine SERMET et M^{me} Isabelle SETTER, inspecteurs principaux des Finances publiques, à l'effet de prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office.

Article 6

Délégation de signature est donnée à aux inspecteurs des Finances publiques et au contractuel exerçant des missions identiques à celles de ces titulaires dont les noms figurent au tableau ci-dessous à l'effet de prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office dans les limites des droits et pénalités faisant l'objet de la demande précisée dans le tableau ci-dessous :

Montant limite par cote, exercice ou affaire		
Nom	Grade	Contentieux
M ^{me} Hanane BENNAÏ	Inspectrice des Finances publiques	100 000 euros
M. Ewan BLANCHET	Inspecteur des Finances publiques	100 000 euros
M ^{me} Anaëlle DRAPIER	Inspectrice des Finances publiques	400 000 euros
M ^{me} Pauline FAURE	Inspectrice des Finances publiques	400 000 euros
M ^{me} Jeanne FLAMANT	Contractuelle	100 000 euros
M ^{me} Marie HOUVENAGEL	Inspectrice des Finances publiques	100 000 euros
M. Baptiste KIEFFER	Inspecteur des Finances publiques	100 000 euros
M. Flavien LINOT	Inspecteur des Finances publiques	400 000 euros
M ^{me} Juliette MESSIE	Inspectrice des Finances publiques	800 000 euros
M. Romain MORELL	Inspecteur des Finances publiques	800 000 euros
M ^{me} Clothilde PICOT	Inspecteur des Finances publiques	100 000 euros

Montant limite par cote, exercice ou affaire		
Nom	Grade	Contentieux
M ^{me} Noémie PORQUET	Inspecteur des Finances publiques	100 000 euros
M. Pierre SAUVE	Inspecteur des Finances publiques	400 000 euros
M ^{me} Navdeep SINGH	Inspectrice des Finances publiques	100 000 euros
M. Clément STRULLU	Inspecteur des Finances publiques	200 000 euros

Article 7

Délégation de signature est donnée aux inspecteurs principaux des Finances publiques ou inspecteurs divisionnaires des Finances publiques exerçant leur fonction au sein d'une brigade de vérification générale dont les noms figurent au tableau ci-dessous à l'effet de prendre :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant, dégrèvement ou restitution d'office dans la limite des droits et pénalités faisant l'objet de la demande précisée dans le tableau ci-dessous ;

2° en matière de gracieux fiscal les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans la limite des pénalités faisant l'objet de la demande précisée dans le tableau ci-dessous :

Montant limite par cote, exercice ou affaire			
Nom	Grade	Contentieux	Gracieux
M. Christophe BESSON	Inspecteur principal	60 000 euros	60 000 euros
M. Sylvain CLARISSE	Inspecteur principal	60 000 euros	60 000 euros
M. Guillaume CORRE	Inspecteur principal	60 000 euros	60 000 euros
M. Corentin DENIS	Inspecteur principal	60 000 euros	60 000 euros
M. Christophe DEVILLE	Inspecteur divisionnaire	60 000 euros	60 000 euros
M. Nourredine EL ALLAM	Inspecteur principal	60 000 euros	60 000 euros
M ^{me} Nassera FERKOUS	Inspectrice principale	60 000 euros	60 000 euros
M ^{me} Karine GRENIER	Inspectrice principale	60 000 euros	60 000 euros
M. Olivier HAAS	Inspecteur principal	60 000 euros	60 000 euros
M. Yannick HAREL	Inspecteur divisionnaire	60 000 euros	60 000 euros
M. Reda ITTOBANE	Inspecteur principal	60 000 euros	60 000 euros
M. Patrick LAMAT	Inspecteur divisionnaire	60 000 euros	60 000 euros
M ^{me} Julie MAILHO CONEDERA	Inspectrice principale	60 000 euros	60 000 euros
M. David MONTAGNE	Inspecteur divisionnaire	60 000 euros	60 000 euros
M ^{me} Nathalie NAUD	Inspectrice divisionnaire	60 000 euros	60 000 euros

Montant limite par cote, exercice ou affaire			
Nom	Grade	Contentieux	Gracieux
M ^{me} Céline NEE	Inspectrice principale	60 000 euros	60 000 euros
M ^{me} Annick NICOLAO	Inspectrice divisionnaire	60 000 euros	60 000 euros
M ^{me} Bénédicte POGU	Inspectrice principale	60 000 euros	60 000 euros
M. Olivier SAMOUR	Inspecteur principal	60 000 euros	60 000 euros
M. Rudy SCHOENMACKER	Inspecteur principal	60 000 euros	60 000 euros
M. François SERAYET	Inspecteur divisionnaire	60 000 euros	60 000 euros
M. Stéphane TRUET	Inspecteur principal	60 000 euros	60 000 euros
M. Antoine VIGNON	Inspecteur principal	60 000 euros	60 000 euros
M ^{me} Karine WHITEHEAD	Inspectrice divisionnaire	60 000 euros	60 000 euros

Article 8

La présente délégation sera publiée au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

L'ADMINISTRATEUR DE L'ÉTAT

PHILIPPE-EMMANUEL DE BEER

<p>BOFiP</p> <p>Direction générale des Finances publiques</p> <p>Directrice de publication : Amélie Verdier</p>	<p>ISSN 2268-0756</p>
---	-----------------------